



Villy-en-Auxois, le 16 décembre 2016

**Lettre du Président aux Adhérents
ayant acquitté leur cotisation 2016**

Madame, Monsieur,

suite à l'Assemblée Générale du 29 janvier 2016, et à notre dernière lettre « **Alerte Rouge** » du 16 septembre 2016, vous avez répondu **très généreusement** à notre appel de cotisation pour l'année 2016.

Nous vous remercions très vivement pour votre soutien dans nos actions.

À ce jour notre association compte environ 200 membres actifs et environ 350 anciens adhérents ou sympathisants. Grâce à votre contribution, notre trésorerie nous permettra d'honorer nos engagements auprès du cabinet d'avocats que nous avons contacté, au moins pour les premières actions juridiques.

Mme le Préfet de Dijon, et M. le Sous-Préfet de Montbard nous ont assurés que si la SCI Brecht dépose une **demande de permis d'aménager**, ils veilleront à ce que la réglementation très contraignante en vigueur soit strictement respectée. Par ailleurs le Conseil d'Administration a produit un argumentaire d'une trentaine de pages qui répertorie les nombreux risques de nuisances.

Comme nous vous l'avons indiqué dans notre lettre d'« Alerte Rouge » du 16 septembre nous avons constaté de très importants travaux dont nous soupçonnons fortement qu'il s'agit de la préparation de la piste projetée par la SCI-Brecht (*après un piquetage préalable précis des courbes du tracé, nivellement sur une largeur de 40 à 60m sur toute la longueur des 4,5km du circuit projeté en pleine Zone Natura 2000 et en bordure de la voie romaine*). Nous avons demandé à notre cabinet d'avocats de déposer auprès du **Tribunal de Grande Instance de Dijon une REQUÊTE À FIN DE NOMINATION D'HUISSIER** pour faire constater les travaux en cours en **l'absence d'une demande de permis d'aménager**.

Le cabinet d'avocats vient de nous communiquer, ce jour, la réponse positive du Président du TGI de Dijon. Notre Conseil d'Administration a décidé à l'unanimité de demander à notre avocat de donner suite à cette procédure. Nous vous informerons des résultats en AG.

**L'Assemblée Générale Ordinaire 2017 est fixée au
Samedi 11 Février à 17h à la salle des fêtes de Villy.**

Vous recevrez donc bientôt une Convocation et l'Ordre du Jour, ainsi qu'un Bon pour Pouvoir.

*Nous vous remercions à nouveau pour votre généreuse contribution
et votre fidélité.*

*Nous vous souhaitons de bonnes
Fêtes de Fin d'Année.*

Paul ROBINAT
Président des « Sentinelles de l'Auxois »,
Maire de Drée,
Conseiller Départemental du canton de Talant / Sombornon
Membre de la Commission « Sites et Paysages »



Villy-en-Auxois, le 30 Novembre 2017

Lettre aux Adhérents et Sympathisants

Vigilance ! Vigilance !

Madame, Monsieur,

depuis l'alerte de l'été 2016, l'apparent abandon d'activité liée au projet d'un circuit auto/moto de 4,5 km par la SCI BRECHT sur le site *dit* de "La Feuillerote" (Forêt Patin), nous contraint de continuer à exercer une extrême vigilance.

Cette posture de dormance est une source de démobilisation des adhérents opposés au projet et facilite une relance éventuelle sournoise à une période adéquate, scénario déjà vécu entre 2012 et 2016.

À ce jour, rien ne nous permet d'affirmer formellement un réel abandon du projet. Un récent article du Bien Public [26 octobre] à propos des clubs de courses de Porsche en Bourgogne, présente les activités dans ce domaine de Jürgen Brecht et de son fils Johan Brecht sans que, pour une fois, ils fassent mention de leur propre projet de circuit sur *la Feuillerotte*. Mais cela ne prouvant pas que le projet soit abandonné nous devons continuer à rester vigilants.

À la fin de l'été 2016 nous vous avons alertés du fait qu'un important nivellement du terrain avait été effectué, laissant craindre un début de travaux sans qu'aucune *demande de permis d'aménager* n'ait été déposée auprès des mairies concernées, ni dans les services de l'État.

Comme nous vous l'avons annoncé au cours de l'Assemblée Générale du 11 Février 2017, nous avons demandé à un cabinet d'avocat de Dijon de prendre cette affaire en mains. Une ordonnance du président du Tribunal de Grande Instance de Dijon a été délivrée pour ordonner à un huissier de se rendre sur les lieux et de constater les préparatifs de travaux en présence du promoteur. Mais pour différentes raisons l'huissier n'a jamais pu obtenir de confrontation directe.

Le 12 juillet 2017 nous nous sommes réunis avec les avocats du cabinet de Dijon chargés de l'affaire, pour demander une nouvelle ordonnance du TGI afin que l'huissier puisse faire un constat en l'absence de l'intéressé et en présence de la force publique.

Mais à ce jour aucun constat n'a encore été effectué. Cependant nous restons prêts à intervenir par l'intermédiaire de notre avocat dès le premier signe de reprise de la construction de la piste.

La réalisation de travaux liés à ce projet ne pourra légalement commencer sans le dépôt préalable d'une demande de permis d'aménager et l'aval préfectoral après Enquête Publique.

Les membres du Conseil d'Administration des *Sentinelles de l'Auxois* ont préparé un important dossier d'une trentaine de pages relatif à toutes les nuisances potentielles. Ce document permettra au public de disposer d'éléments de réponse à opposer au projet au cours de l'enquête publique si celle-ci est ouverte.

Le 1^{er} août 2017, Yolaine de Courson, députée de la 4^e circonscription de Côte d'Or, a adressé à Nicolas Hulot, Ministre de la transition écologique et solidaire, une question sur le projet de création de circuit de course sur les communes de Villeberny et Villy-en-Auxois.

Le 17 octobre 2017 le Ministère a répondu que les services de l'État ne manqueraient pas de veiller à ce que toutes les procédures soient respectées. (cf. site web <http://www.sentinellesdelauxois.fr>)

Le 24 septembre 2017, nous avons participé aux côtés du CAPREN (Comité des Associations pour la Protection de l'Environnement) à la Foire Écologique de Semur-en-Auxois. Nous avons ainsi pu présenter notre association, discuter avec un public assez nombreux, et enregistrer quelques nouvelles adhésions.

Nous préparons actuellement **l'Assemblée Générale annuelle ordinaire** qui aura lieu le **samedi 10 février 2018 à 17h à la salle des fêtes de Villy-en-Auxois.**

Vous recevrez une Convocation / Invitation et l'ordre du jour dès le début de l'année 2018,

Nous vous rappelons que pour pouvoir voter au cours de cette nouvelle AG vous devrez avoir préalablement acquitté votre cotisation de 2017, ce que vous pouvez faire dès maintenant, si ce n'est déjà fait :

- soit en vous rendant directement sur notre site web <http://www.sentinellesdelauxois.fr/> en réglant par Carte bancaire ou PayPal (rubrique Sentinelles de l'Auxois / Statuts-Adhésions)
- soit en remplissant et en envoyant par la poste le bulletin d'Adhésion / Ré-adhésion 2017 ci joint.

En vous en remerciant à l'avance et connaissant votre volonté de ne pas laisser polluer ainsi nos belles vallées de l'Auxois, nous vous prions, Madame, Monsieur, d'agréer l'expression de notre sincère dévouement.

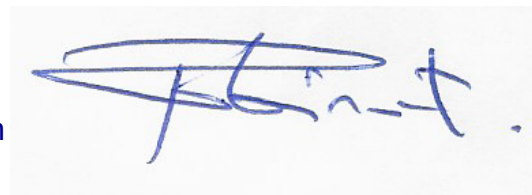
Paul ROBINAT

Président des « Sentinelles de l'Auxois »,

Maire de Drée,

Conseiller Départemental du Canton de Talant / Sombernon

Membre de la Commission « Sites et Paysages »

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Paul Robinat', is shown next to the typed name and title.

Merci de penser à régler votre adhésion 2017 !

Soyez présent à l'Assemblée Générale 2018

L'union fait la force !